

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240626-19 : VCR_RPQS_RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art D. 2224-1 et suivants et art. L 2224-17-1) ;

La collectivité doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport doit ensuite être mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité ainsi qu'à son siège, par voie d'affiche apposée dans les quinze jours suivant sa présentation.

Dans la partie réglementaire du CGCT, le délai de présentation de l'ensemble des RPQS, est fixé à neuf mois à compter de la clôture de l'exercice concerné (art. D. 2 224-1 du CGCT). Cependant, dans la partie législative du même code, ce délai est limité à six mois pour le RPQS afférent à la prévention et à la gestion des déchets (art. L. 2 224-17-1 CGCT). Compte tenu de la primauté de la loi sur le décret, c'est le délai de six mois qui doit être respecté.

Ainsi, le RPQS de prévention et de gestion des déchets doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Il indique, dans une note (contenu est détaillé aux articles L. 2 224-17-1 et D. 2 224-1 et suivants du CGCT) notamment :

- La nature exacte du service assuré par l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant des indicateurs techniques, économiques et financiers.
- Information du public et transmission :
- Transmission aux communes pour mise à disposition des administrés (en commune et au siège de Pré-Bocage Intercom) ;
- Transmission au Sous-Préfet ;
- Affichage pendant 1 mois au siège de la communauté de communes.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Services (RPQS) de prévention et de gestion des déchets 2023 est disponible sur l'espace élus.

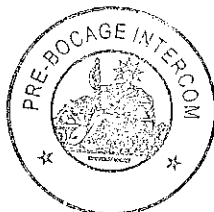
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets 2023
- **D'ADRESSER** le rapport 2023 aux communes membres afin de le présenter en conseil municipal ;
- **DE METTRE** le rapport à disposition du public à Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de la communauté de communes
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le rapport 2023 à la Sous-Préfecture de Vire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

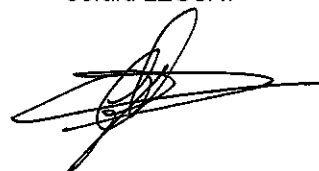
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



(Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTIONS ET DE GESTION DES DÉCHETS 2023



Partie 1 - Les indicateurs techniques

-	Chapitre 1 : Le territoire desservi	
▪	1.1 Territoire desservi.....	6
•	1.1.1 Présentation du périmètre	6
•	1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	7
•	1.1.3 Déchets pris en charge par le service	8
▪	1.2 Compétences	8
•	1.2.1 Répartition des compétences	8
•	1.2.2 Gouvernance et administration.....	10
-	Chapitre 2 – la prévention des déchets : organisation	
▪	2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	11
▪	2.2 Actions de prévention (animations SEROC)	11
-	Chapitre 3 – La collecte des déchets	
▪	3.1 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	13
▪	3.2 Organisation de la collecte en porte à porte	13
•	3.2.1 Spécification de la collecte	15
•	3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers et ménagers.....	15
▪	3.3 Fréquence de la collecte	15
▪	3.4 Focus sur les déchèteries	15
•	3.4.1 Jours et heures d'ouverture	15
•	3.4.2 Fréquentation des déchèteries	16
•	3.4.3 Evolution des tonnages en déchèteries	16
▪	3.5 Evolution de l'organisation de la collecte.....	17
-	Chapitre 4 : La collectes des déchets : bilan	
▪	4.1 Évolution des tonnages.....	18
-	Chapitre 5 : Le traitement des déchets : organisation	
▪	5.1 Localisation des unités de traitements existantes	21
▪	5.2 Nature des traitements (dont valorisation)	22

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

-	Chapitre 6 : Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	
▪	6.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	24
▪	6.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	25
-	Chapitre 7 : Budget, coût du service et financement	
▪	7.1 Le montant annuel et global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	26
▪	7.2 Le coût aidé du service public	28
-	Chapitre 8 : Structure du coût	
▪	8.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	31
▪	8.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)	31
▪	8.3 La répartition des charges, des produits et du financement.....	33
-	Chapitre 9 : Coût des différents flux de déchets	
▪	9.1 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	34
▪	9.2 La répartition des charges par flux et par étape technique	37

- **Chapitre 10 : Evolution des coûts**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240626-20240626-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

▪ 10.1 Evolution des coûts tous flux confondus	38
▪ 10.2 L'évolution des coûts par flux	38

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Partie 1

Les indicateurs techniques

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 1

Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

L'arrêté préfectoral du 02 décembre 2016, porte création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom, de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult et de la disparition du Syndicat Mixte du Pré-Bocage au 1^{er} janvier 2017.

Pré-Bocage Intercom couvre 27 communes nouvelles soit 25 193 habitants :

LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION CONCERNÉE

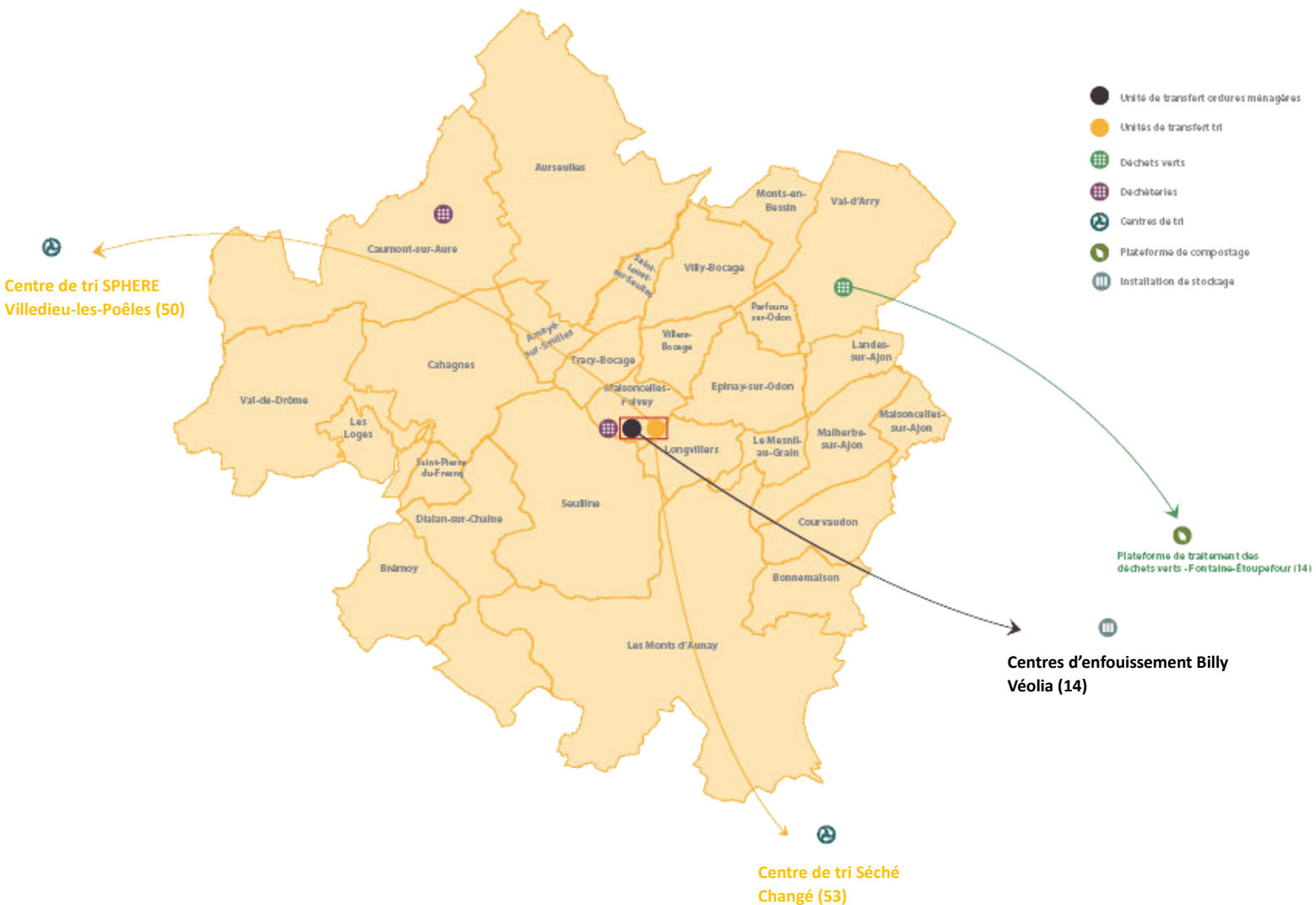


1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte

Types de collecte

L'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom est desservi en porte à porte pour la collecte des ordures ménagères (bacs pucés) et des recyclables (sacs jaunes).

Types de traitement



1.1.3 Déchets pris en charge par le service

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240626-20240626-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Type de déchets

MODE DE COLLECTE	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Verre 	Déchets verts 	TextilesPapiers D3E Mobilier Encombrants Gravats DMS
Collecte séparée	✓	✓			
PAV	✓		✓		✓
Déchèterie				✓	✓

- 1.2 Compétences

- 1.2.1 Répartition des compétences

Pré-Bocage Intercom dispose des compétences suivantes en matière de déchets et recyclables :

- La collecte des ordures ménagères ;
- La collecte sélective des déchets ;

Par délibération en date du 20 novembre 2007, le Syndicat Mixte du Pré-Bocage a choisi d'adhérer au SEROC (Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) pour la compétence obligatoire du traitement des déchets.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des quais de transfert, le transport, le tri, la valorisation, le stockage ou l'élimination de l'ensemble des déchets produits ou collectés sur son périmètre ont fait l'objet d'un transfert de compétence auprès du SEROC en 2007 qui assume donc cette responsabilité. Ce transfert de compétences a été maintenu avec la fusion et la création de Pré-Bocage Intercom au 1^{er} janvier 2017.

Les adhérents du SEROC

- Collecta
- Communauté de communes Seules Terre et Mer (STM)
- Pré-Bocage Intercom (PBI)
- Intercom de la Vire au Noireau



Compétence	Prestataires	Prestation
Collecte séparée (OM/ recyclables)	Pré-Bocage Intercom	Régie (bacs pucés pour les OM et sacs jaunes pour les recyclables)
Collecte Apports volontaires	SEP	Fourniture et maintenance des conteneurs verre
Traitement	SEROC	OM et recyclables
Prévention	SEROC	Communication, sensibilisation

Accuse de réception en préfecture
 200069524-20240626-20240626-19_DEL-DE
 Date de télétransmission : 04/07/2024
 Date de réception préfecture : 04/07/2024

Traitement des ordures ménagères

La compétence « traitement des déchets » a été transférée au SEROC. Les frais de traitement sont remboursés à cette collectivité sur la base des tonnages réels de l'année antérieure.

En 2023, les ordures ménagères ont été enfouies au centre d'enfouissement de Véolia - Billy (14).

La communication portant sur le traitement des ordures ménagères et des recyclables est assurée par le Seroc.

Déchèteries

Par délibération du 20 décembre 2022, l'activité d'exploitation des déchèteries de MAISONCELLES-PELVEY et de LIVRY ont été transférées au SEROC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le réseau SEROC compte 10 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.



Voici les noms du Président ainsi que des Vice-Présidents de Pré-Bocage Intercom :

Président : M. Gérard LEGUAY

1er Vice-Président : Mme Christine SALMON ;

2ème Vice-Président : Mme Stéphanie LEBERRURIER ;

3ème Vice-Président : M. Christophe LE BOULANGER ;

4ème Vice-Président : M. Jacky GODARD ;

5ème Vice-Président : Mme Sandra LEMARCHAND ;

6ème Vice-Président : M. Jean-Yves BRECIN ;

7ème Vice-Président : M. Marcel PETRE ;

8ème Vice-Président : M. Christian HAURET ;

9ème Vice-Président : M. Dominique MARIE ;

10ème Vice-Présidente : M. Bruno DELAMARRE.

Les membres de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables sont les suivants :

Mme Christine SALMON

M. Gérard LEGUAY

Mme Stéphanie LEBERRURIER

M. Christophe LE BOULANGER

M. Jacky GODARD

Mme Sandra LEMARCHAND

M. Jean-Yves BRECIN

M. Marcel PETRE

M. Christian HAURET

M. Yves CHEDEVILLE

M. Bruno DELAMARRE

Mme Martine JOUIN

M. Michel GENNEVIEVE

M. Pierre DEWASNE

Mme Sylvie HARIVEL

M. Christian VENGEONS

M. Pierre SALLIOT

M. Christian FORTIN

Mme Catherine MARIE

M. Gérard GALODE

M. Patrick GUERRIEN

M. Vincent RUON

Mme Sophie LECHEVALIER BOISSEL

Mme Gaële FILLATRE

M. Thierry LECRES

Mme Catherine ISABEL

Mme Emmanuelle BEIGNON

M. Sylvain AGUITON

M. Laurent LEVAVASSEUR

Mme Anne-Marie NOGET PAY

M. Michel LEJEUNE

M. Gilles LECONTE

M. Daniel DEDUN

Le service Déchets-Recyclables de Pré-Bocage Intercom est composé comme suit :

- Les bureaux administratifs et les équipes de collecte situés 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay – Aunay-sur-Odon.

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 2

La prévention des déchets

- 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

2010 : 12 917,62 T

2023 : 13 031,43 T

Indice 100 = 100,88

Depuis 2010 le périmètre de la collectivité a évolué avec la fusion de deux intercoms (Aunay – Caumont Intercom avec Villers-Bocage Intercom) et la création des communes nouvelles en 2017.

- 2.2 Actions de Prévention (animation SEROC)

Interventions scolaires :

38 classes de primaires (Ecoles de Cahagnes, Malherbe-sur-Ajon, Villers-Bocage, Anctoville, Noyers-Bocage, Landes-sur-Ajon et Aunay-sur-Odon), 34 animations = **625 élèves sensibilisés**

5 classes de collégiens (Collège d'Aunay-sur-Odon), 5 animations = **125 élèves sensibilisés** Soit un total de 43 classes, 42 animations : **975 élèves sensibilisés**

Prêt matériel éco-événement :

2 éco-événements :

- **Tournay-sur-Odon** : Comité des fêtes

- **Aunay-sur-Odon** : 1 particulier

Visite de site :

1 visite = **25 élèves sensibilisés**

Stand d'information :

1 intervention (distribution sacs jaunes, Villers Bocage) = **85 personnes sensibilisées**

Compostage collectif :

Equipement de 4 nouveaux sites de composteurs collectifs :

- **Villers-Bocage** : BS Productions, Résidence des Sauts Cabris

- **Missy-Val-d'Arry** : Arches des Bébé Missy

- **Aunay-sur-Odon** : Hôpital

Distribution de composteurs :

478 foyers équipés

Caractérisations :

Réalisation 1 caractérisation au centre de tri de Eco-sphère à Villedieu-les-Poêles

Prêt de couches lavables :

2 familles ont testé les couches lavables

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 3

La prévention des déchets

- 3.1 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en apport volontaire

	Verre 	Papier – Cartons 	Déchets verts 	Encombrants 	Déchets dangereux 	Textiles 
Nombre de contenants disponibles	86	2	2	-	-	2 PAV (1 sur chaque déchèterie)
Type de contenant	85 PAV + 1 colonne enterrée	Benne 35 m ²	1 Benne 35m ² à Livry 1 Plateforme déchets verts à Maisonnelles-Pelvey	Benne 35 m ²	Locaux DMS	Containers
Ration du nombre de contenant par habitant	1 pour 293	1 pour 12 596	1 pour 12 596	-	-	1 pour 12 597
Tonnage collecté	1152 T	283 T	2479 T	1302 T	63 T	13,17 T

3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.2.1 Spécification de la collecte

	OMR 	RECYCLABLES SECS 
Population desservie	25 193	25 193
Tonnages annuels	2 792 T	1660 T
Distance parcourue pour la collecte	82 669 KM	
Couleur du bac concerné	GRIS (pucé)	SACS JAUNES

ORGANISATION DES TOURNÉES 2023

Camion		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Entretien GD	Semaines Paires	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, La Vacquerie ; VAL DE DRÔME : La Lande-sur-Drôme Lieu-dit Les Marions / Le Manoir (CAUMONT) OM Tournée 1	SEULLINE : Coulvain ; VAL DE DRÔME : Dampierre, Le Lande-sur-Drôme, Saint Jean des Essartiers, Sept-Vents CAUMONT-SUR-AURE : La Vacquerie Lieux-dits "Ecorigny", "Le Moulin d'Aubigny", "Aubigny" (CAHAGNES) Lieu-dit Les Marions / Le Manoir (CAUMONT) EMB Tournée 2	VAL D'ARRY : Missy, Le Locheur, Tournay sur Odon ; PARFOURU-SUR-ODON + écoles Landes-sur-Ajon et Banneville-sur-Ajon LAVAGE OM Tournée 10	AURSEULLES : Anctoville, Orbois, Feuguerolles-sur-Seulles, Sermentot, Longraye, Torteval Quesnay + "Les Essards" Lieux-dits "Les Légers", "Le Moulin de Saint Louet", "La Rivière", "La Campagne", "Les Vaux remiers", "La Douestils", "Les 3 Ponts" (SAINT LOUET-SUR-SEULLES) EMB Tournée 7	VILLERS-BOCAGE +C3 hôpital + service technique ASO OM Tournée 15
	Semaines Impaires	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, Livry, Parfouru l'Eclé + école Caumont l'Eventé OM Tournée 2	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage VILLY-BOCAGE SAINT LOUET-SUR-SEULLES + école Noyers-Bocage + C2 Villers-Bocage LAVAGE OM Tournée 6	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, Livry, Parfouru l'Eclé EMB Tournée 4	DIALAN-SUR-CHAINE : Jurques ; SEULLINE : Saint Georges d'Aunay, La Bigne ; BREMOY EMB Tournée 8	VILLERS-BOCAGE +C3 hôpital + service technique ASO OM Tournée 16
Entretien EG	Semaines Paires	LES MONTS D'AUNAY : Aunay-sur-Odon + campagne d'Aunay-sur-Odon : Lieux dits Beauvais, La Gendrierie, L'Abbaye, Le Pied Du Bois, Le Petit Pied Du Bois, Courtlibert, Le Pied De La Bruyere, La Grellerie, Le Hamel Es Bas, La Petite Coquerie, Noire Nuit, Le Hamel Aux Gabrieux, Le Hamel Aux Helenes, La Bernardière, Le Champ Tirel, Les Roquettes, La Fosse à Laie, La Faucterie, Le Château OM Tournée 3	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage (+ école) MONTs-EN-BESSIN Lieu-Dit "Landelles", "Chemin de Sallen" (VAL D'ARRY - Noyers-Bocage) RD 675, "La Bergerie", "Ingy" (VILLY-BOCAGE) + C2 Villers-Bocage LAVAGE OM Tournée 7	LES MONTs D'AUNAY : Aunay-sur-Odon + campagne : Lieux dits Beauvais, La Gendrierie, L'Abbaye, Le Pied Du Bois, Le Petit Pied Du Bois, Courtlibert, Le Pied De La Bruyere, La Grellerie, Le Hamel Es Bas, La Petite Coquerie, Noire Nuit, Le Hamel Aux Gabrieux, Le Hamel Aux Helenes, La Bernardière, Le Champ Tirel, Les Roquettes, La Fosse à Laie, La Faucterie, Le Château Bauquay + Le Volquier ; LE MESNIL-AU-GRAIN ; Lieux-dits "La Cabourette", "Les Carelles", "Le Bas Monts" (MALHERBE-SUR-AJON - Saint Agnan)	SEULLINE : Saint Georges-d'Aunay, Coulvain, La Bigne + Ecole Cahagnes (salle communale) + C2 Caumont OM Tournée 13	LES MONTs D'AUNAY : Campandré-Valcongrain, Danvou la Ferrière, Ondefontaine, Roucamp, Le Plessis-Grimoult ; DIALAN-SUR-CHAINE : Le Mesnil Auzouf EMB Tournée 11
	Semaines Impaires	LES MONTs D'AUNAY : Aunay sur Odon MAISONCELLES-PELVEY Lieu-dit "La Guillotine" (TRACY-BOCAGE) OM Tournée 4	AMAYE-SUR-SEULLES ; LONGVILLERS ; PARFOURU-SUR-ODON ; EPINAY-SUR-ODON ; MONTs-EN-BESSIN Lieux-dits "Orval", "Le Mesnil", "La Sébillière" (CAHAGNES) Lieu-Dit "Landelles", "Chemin de Sallen" (VAL D'ARRY - Noyers-Bocage) "La Bergerie", "Ingy" (VILLY-BOCAGE) EMB Tournée 3	LES MONTs D'AUNAY : Aunay-sur-Odon ; MAISONCELLES-PELVEY ; TRACY-BOCAGE Lieu-dit "La Guillotine" (TRACY-BOCAGE) EMB Tournée 6	CAHAGNES ; AURSEULLES : Saint Germain d'Ectot Lieu-Dit "la Couarde" (TORTEVAL QUESNAY) Lieu-Dit "La Pignerie", "Le Vieux Presbytère", "La Marche" (AURSEULLES - Anctoville) Lieux-dits "Fréval", "Le Pont de Benneville" (DIALAN-SUR-CHAINE - Jurques) Lieu-Dit "Le Mesnil Levreau" (CAUMONT-SUR-AURE - Livry) + C2 Caumont - LAVAGE OM Tournée 14	AURSEULLES : Anctoville, Orbois, Feuguerolles-sur-Seulles, Sermentot, Longraye, Torteval Quesnay + "Les Essards" Lieux-dits "Les Légers", "Le Moulin de Saint Louet", "La Rivière", "La Campagne", "Les Vaux remiers", "La Douestils", "Les 3 Ponts" (SAINT LOUET-SUR-SEULLES) OM Tournée 17
Entretien FR	Semaines Paires	CAHAGNES ; LES LOGES ; SAINT PIERRE DU FRESNE Lieux-dits "Fréval", "Le Pont de Benneville" (DIALAN-SUR-CHAINE - Jurques) Lieu-Dit "Le Mesnil Levreau" (CAUMONT-SUR-AURE - Livry) EMB Tournée 1	COURVAUDON ; BONNEMAISON ; LONGVILLERS ; EPINAY-SUR-ODON ; LES MONTs D'AUNAY : Bauquay + Le Volquier Lieux-dits "Les Carelles", "Le Bas Monts Mort" (MALHERBE-SUR-AJON - Saint Agnan-Le-Malherbe) OM Tournée 8	DIALAN-SUR-CHAINE : Jurques ; BREMOY ; SAINT PIERRE-DU-FRESNE ; AMAYE-SUR-SEULLES Lieux-dits "Orval", "Le Mesnil", "La Sébillière" (CAHAGNES), Lieu-dit La Donjonnerie (SAINT GEORGES D'AUNAY), + C2 Aunay + C2 Hôpital + Cabinet médical champs de foire Aunay LAVAGE OM Tournée 11	VILLERS-BOCAGE + ZI ; SAINT LOUET-SUR-SEULLES ; AURSEULLES : Saint Germain d'Ectot Lieu-Dit "La Pignerie", "Le Vieux Presbytère", "La Marche" (AURSEULLES - Anctoville) EMB Tournée 9	COURVAUDON ; MAISONCELLES-SUR-AJON ; LANDES-SUR-AJON ; BONNEMAISON ; MALHERBE-SUR-AJON : Banneville-sur-Ajon, Saint Agnan-le-Malherbe "Le Costil" (PARFOURU SUR ODON) EMB Tournée 12
	Semaines Impaires	VAL DE DRÔME : Sept-Vents, Dampierre, Saint Jean des Essartiers ; LES LOGES ; TRACY-BOCAGE Lieux-dits "Ecorigny", "Le Moulin d'Aubigny", "Aubigny" (CAHAGNES) OM Tournée 5	LES MONTs D'AUNAY : Campandré-Valcongrain, Danvou la Ferrière, Ondefontaine, Roucamp, Le Plessis-Grimoult ; DIALAN-SUR-CHAINE : Le Mesnil Auzouf ZOO LAVAGE OM Tournée 9	MAISONCELLES-SUR-AJON ; MALHERBE-SUR-AJON : Banneville sur Ajon, Saint Agnan le Malherbe ; + La Cabourette LANDES-SUR-AJON ; LE MESNIL-AU-GRAIN "Le Costil" (PARFOURU SUR ODON) + C2 Aunay + C2 Hôpital + Cabinet médical champs de foire ASO + C1 Missy	VILLERS-BOCAGE + ZI ; VILLY-BOCAGE EMB Tournée 10	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage, Missy, Le Locheur, Tournay sur Odon RD 675 (VILLY-BOCAGE) EMB Tournée 13

3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers et ménagers

Via la REOM, la collectivité a fait le choix de limiter les tonnages collectés en faisant porter l'incitation sur le nombre de levées annuelles (18 ou 30 levées / 52 ouvertures de tambours).
Le nombre de levées dépend du litrage du bac attribué. Les producteurs ménagers ne peuvent disposer d'un bac de plus de 240 L (voir grille tarifaire en page 29).

3.3 Fréquence de la collecte

Type de Collecte

FREQUENCE DE COLLECTE	PBI : 25 193 habitants	
	OM	RECYCLABLES
Période normale	1 fois tous les 15 jours (C0,5) ou 1 fois par semaine (C1)*	1 fois tous les 15 jours (C0,5)**

*Aunay sur Odon - Villers-Bocage - Caumont l'Eventé - Noyers-Bocage

**Aunay sur Odon - Villers-Bocage

La fréquence des collectes peut parfois être ajustée en fonction des demandes et des besoins réels des producteurs non ménagers :

- Fréquence de collecte à 2 fois par semaine (C2) pour les gros producteurs de déchets (commerçants, métiers de bouche...) des communes d'Aunay sur Odon, Villers-Bocage et de Caumont l'Eventé.
- Convention de saisonnalité (d'avril à octobre) pour le Zoo de Jurques et certains gîtes du territoire
- Convention annuelle pour l'hôpital d'Aunay sur Odon pour une collecte 3 fois par semaine (C3)

3.4 Focus sur la Déchèterie

3.4.1 jours et heures d'ouverture

Hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	14H/17H
Mardi	9H/12H et 14H/17H
Mercredi	10H/12H et 13H30/17H
Jeudi	fermé
Vendredi	10H/12H et 13H30/17H
Samedi	9H/12H et 13H30/17H

Été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	14H/18H
Mardi	9H/12H et 14H/18H
Mercredi	10H/12H et 13H30/18H
Jeudi	fermé
Vendredi	9H/12H et 13H30/18H
Samedi	9H/12H et 13H30/18H

MAISONCELLES-PELVEY

Hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	14h/17h
Mardi	fermé
Mercredi	10H/12h et 13H30/17H
Jeudi	9H/12H et 14H/17H
Vendredi	9H/12H et 13H30/17H
Samedi	9H/12H et 13H30/17H

Été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	14H/18H
Mardi	fermé
Mercredi	9H/12H et 13H30/18H
Jeudi	9H/12H et 14H/18H
Vendredi	9H/12H et 13H30/18H
Samedi	9H/12H et 13H30/18H

LIVRY

3.4.2 Fréquentation des déchèteries

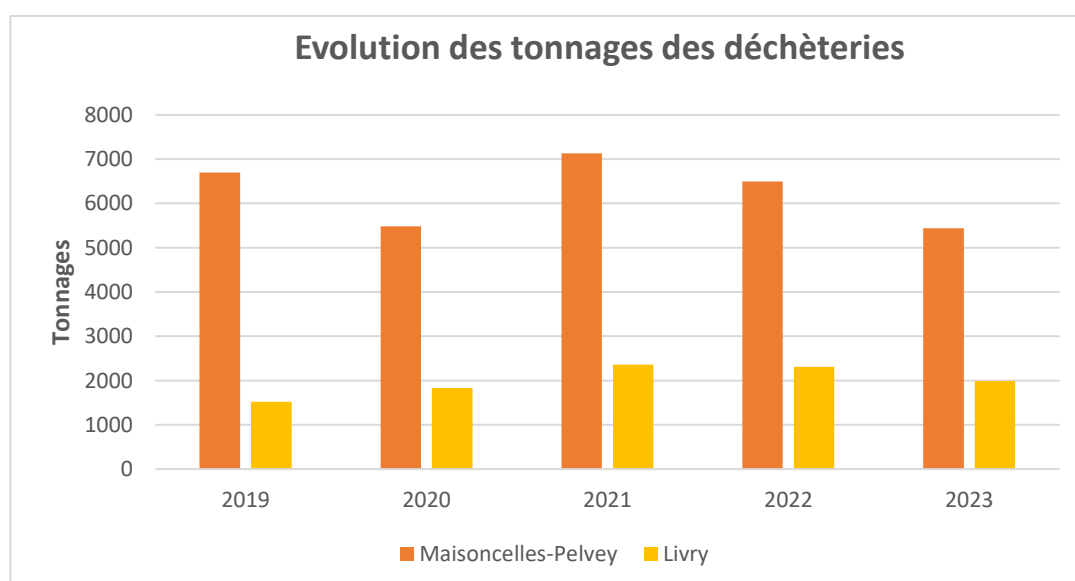
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2021/2023 (%)	Evolution 2021/2023 en nbre de visites
Visites Maisonnelles Pelvey	60 105	41 068	52 763	_*	40 886	-22,50%	-11 877
Visites Livry	14 053	14 179	13 015		12 349	-5,10%	-666
Total Visites	74 158	55 247	65 778		53 235	-25,50%	-12 543

**Faute de données exploitables, cet indicateur ne peut être renseigné pour l'année 2022.*

Transfert des déchèteries au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert a eu pour incidence de modifier l'organisation de la collecte en déchèterie notamment d'imposer aux usagers un nombre de passage fixe.

3.4.3 Évolution des tonnages en déchèterie

Tonnages Déchèteries y compris déchets verts	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Maisonnelles Pelvey	6 597	6 699	5 486	7 128	6 493	5 440	-16,24%
Livry	1 541	1 522	1 835	2 362	2 307	1 990	-11,57%
Total	8 138	8 221	7 321	9 490	8 800	7 430	-15,56%



3.5 Évolution de l'organisation de la collecte

Collecte en C1 des sacs jaunes sur 2 communes urbaines du territoire

Malgré le passage aux extensions des consignes de tri fin 2020, la fréquence de collecte des « recyclables » est restée à une fois tous les 15 jours y compris dans les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants (sauf convention et ZI).

Or, ces extensions ont conduit à l'augmentation des tonnages collectés en sacs.

Les agents de collecte ont fait remonter la pénibilité de la collecte en sacs et ce, particulièrement sur 2 communes du territoire : Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon (tournées nécessitant par ailleurs un double vidage même avec le 26T).

Cette situation est également signalée sur certaines périodes de l'année telles que les fêtes de fin d'année ou les fins d'année scolaire.

Afin d'améliorer le service rendu, les communes de Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon sont passées en C1 (toutes les semaines) au 1^{er} janvier 2023.

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

4.1 Évolution des tonnages

Flux	Kg/hab/an 2020	Kg/hab/an 2021	Kg/hab/an 2022	Kg/hab/an 2023
Collecte des OM	130	126	117	111
Recyclables	55	63	60	66
Déchèterie	245	312	277	238

2020 : Extension des consignes de tri – crise sanitaire

2022 : Optimisation des tournées

Le refus de tri : qu'est ce le taux de refus et quelles conséquences ?

Avant l'Extension des Consignes de Tri (ECT) qui était le 01/10/2020, le taux de refus de tri de PBI était d'environ 21%. Suite à la mise en place de l'ECT, ce taux a augmenté de 3%, pour atteindre un peu plus de 24% en 2022. Cette hausse, mise en parallèle avec le maintien de la performance de collecte du monoflux, montrait que la qualité de ce dernier s'était donc dégradée.

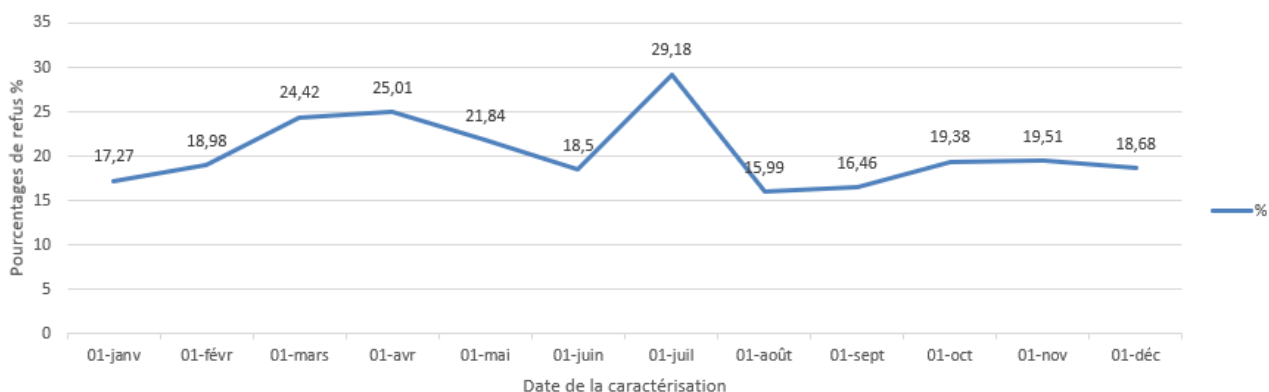
Cependant, en 2023 le taux de refus de PBI a diminué de 4%, soit 20%. La qualité s'est donc améliorée, d'autant plus que les performances de collecte se maintiennent bien.

80% de la composition du refus de tri est un refus dit « habitant », autrement dit, des déchets ultimes qui auraient dû finir dans le sac/bac noir. Les 20% restant sont constitués de refus dit de « process » (matériaux non recyclables mais appelés par l'ECT).

Les refus les plus récurrents : déchets ultimes (salle de bain et autres), essuie-tout, mouchoirs, masques, mauvais plastiques (non-emballage, jouet, objet), papier avec du plastique, petite bouteille de verre (boisson, cosmétique), papier broyé (fibre déchirée qui termine en refus process), médicaments, les très petits éléments (fines), gaspillage alimentaire.

Conséquences : les refus de tri sont renvoyés à l'enfouissement et coûtent cher à la collectivité qui se voit impacté un nouveau coût de transport. Ce coût est répercuté à tous les usagers du service public.

Evolution du taux de refus - caractérisation 2023

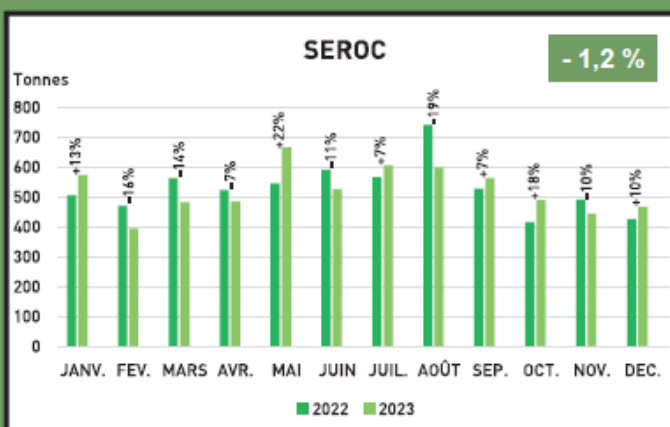
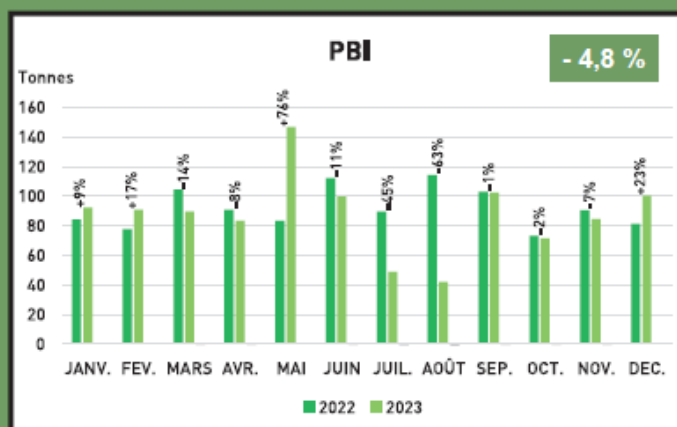


DECHETS MENAGERS : Tonnages 2023 et évolutions depuis 2019

		2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022 %	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2022/2021 en tonne	Evolution 2022/2018	kg/hab/an 2023	kg/hab/an 2022	kg/hab/an 2021	kg/hab/an 2020	kg/hab/an 2019	kg/hab/an 2018
Collecte des OM	Pré-Bocage	3 439,06	3 228,80	3 175,40	2 943,32	2 791,50	-5%	-8%	-232,08	-14,21%	110,80	116,91	126,31	130,58	136,93	135,9
	Tonnages comptabilisés SEROC	3 390,90	3 207,18	3 155,34	2 943,32	2 791,50	-5%	-7,20%	-212,02	-15,10%	110,80	116,91	125,51	129,71	137,14	137,4
Tri sélectif																
	Verre	1056,52	1125,37	1120,00	1104,96	1152,20	4,28%	-1,36%	-15,04	9,37%	45,73	43,89	44,55	45,51	42,07	40,0
	Monoflux	1250,72	1340,56	1525,60	1500,74	1659,40	10,57%	-1,66%	-24,86	20,40%	65,87	59,61	60,68	54,22	#DIV/0!	49,4
	Pré-Bocage	2 307,24	2 465,93	2 645,60	2 605,70	2 811,60	8%	-2%	-39,90	15,46%	111,60	103,50	105,23	99,73	91,87	89,4
Déchèterie Maisoncelles-Pelvey (hors gravats : non pesés)	Pelouse	312,60	105,54	464,46	817,79	264,82	-67,62%	43,21%	353,33	140,6%	10,51	32,48	18,47	4,27	12,45	13,47
	Branchages	2 167,00	1 588,72	2 068,82	1 217,18	1 779,09	46,16%	-69,97%	-851,64	-39,3%	70,62	48,35	82,29	64,25	86,28	79,47
	Cartons	212,18	191,53	238,78	251,58	205,64	-18,26%	5,09%	12,80	31,2%	8,16	9,99	9,50	7,75	8,45	7,60
	Encombrants	1 474,16	1 673,98	1 838,60	1 592,25	889,03	-44,17%	-15,47%	-246,35	6,4%	35,29	63,25	73,13	67,70	58,70	59,31
	Bois	540,06	194,16	292,86	429,76	404,50	-5,88%	31,85%	136,90	-10,4%	16,06	17,07	11,65	7,85	21,50	19,00
	Ferrailles	282,96	264,22	265,05	215,52	170,84	-26,15%	-22,98%	-49,53	-20,4%	6,78	8,56	10,54	10,69	11,27	10,73
	Batteries	1,75	5,04	3,25	2,56	0,00	0,00%	-26,99%	-0,69	-9,4%	0,00	0,10	0,13	0,20	0,07	0,11
	Gravats (estimation)	1 092,13	858,91	1 239,72	1 229,45	993,23	-19,21%	-0,84%	-10,27	-4,5%	39,42	48,84	49,31	34,74	43,49	51,03
	Huiles minérales	14,04	6,84	11,34	13,50	9,00	-33,33%	16,00%	2,16		0,36	0,54	0,45	0,28	0,56	
	DMS pro	25,45	28,55	27,77	22,99	42,63	85,42%	-20,78%	-4,78	46,9%	1,69	0,91	1,10	1,15	1,01	0,62
	DMS ménages ECO DDS	17,71	16,30		0,00	0,00	0,00%		0,00	-100,0%	0,00	0,00	0,00	0,66	0,71	0,65
	D3E	195,88	187,90	203,14	270,82	177,39	-34,50%	24,99%	67,68	36,1%	7,04	10,76	8,08	7,60	7,80	7,88
	Amiante lié					1,68										0,26
	Amiante lié (dépôts sauvages)															
	Benne Ecomobilier	361,44	361,74	361,44	427,98	499,00	16,59%	15,55%	66,54	51,7%	14,38	17,00	14,38	14,63	14,39	11,18
	COREPILE	1,176	1,842	1,536	1,66	1,57	-5,89%	7,69%	0,13	-7,0%	0,06	0,07	0,06	0,07	0,05	0,07
	Total	6 699,38	5 486,10	7 016,77	6 493,04	5 438,42	-16,24%	-8,07%	-523,72	-1,6%	262,40	266,11	218,22	221,88	266,75	261,39
		2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022 %	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2022/2021 en tonne	Evolution 2022/2018	kg/hab/an 2023	kg/hab/an 2022	kg/hab/an 2021	kg/hab/an 2020	kg/hab/an 2019	kg/hab/an 2018
Déchèterie Livry	Déchets verts (mélange)	403,70	375,44	527,26	466,16	435,10	-6,66%	-13,11%	-61,10	16,32%	17,27	18,52	20,97	15,18	16,07	15,88
	Cartons	56,64	55,80	80,52	52,68	77,64	47,38%	-52,85%	-27,84	18,28%	3,08	2,09	3,20	2,26	2,26	1,77
	Encombrants	448,22	622,34	776,14	697,80	413,46	-40,75%	-11,23%	-78,34	62,23%	16,41	27,72	30,87	25,17	17,85	17,13
	Bois	140,16	74,44	101,54	156,12	187,78	20,28%	34,96%	54,58	-13,44%	7,45	6,20	4,04	3,01	5,58	7,18
	Ferrailles	102,52	109,70	118,86	104,89	94,90	-9,52%	-13,32%	-13,97	11,30%	3,77	4,17	4,73	4,44	4,08	3,75
	Batteries	1,82	1,67	1,75	2,69			34,98%	0,94	102,10%	0,00	0,11	0,07	0,07	0,07	0,05
	Gravats (estimation)	275,96	366,26	460,40	587,22	443,72	-24,44%	21,60%	126,82	90,22%	17,61	23,33	18,31	14,81	10,99	12,29
	Huiles minérales	3,51	2,88	4,50	4,50	4,23	-6,00%	0,00%	0,00		0,17	0,18	0,18	0,12	0,14	
	DMS pro	9,50	10,36	11,80	7,56	20,77	174,79%	-56,10%	-4,24	33,05%	0,82	0,30	0,47	0,42	0,38	0,23
	DMS ménages ECO DDS	7,56	8,15	9,10					-9,10	-100,00%	0,00	0,00	0,36	0,33	0,30	0,26
	D3E	71,76	74,47	84,54	59,85	80,50	34,50%	-41,25%	-24,69	-11,05%	3,20	2,38	3,36	3,01	2,86	2,68
	COREPILE	0,48	0,79	1,27	0,99	0,99	-0,71%	-28,33%	-0,28	-22,80%	0,04	0,04	0,05	0,03	0,02	0,05
	Benne Ecomobilier	133,58	132,60	183,96	166,16	230,82	38,91%	-10,71%	-17,80		9,16	6,60	7,32	5,36	5,32	0,00
	Total	1 521,96	1 835,11	2 361,64	2 306,62	1 989,91	-13,73%	-2,39%	-55,02	49,69%	78,99	91,62	93,94	74,22	60,60	63,9
Autres DV	Benne Amayé															2,3
	Benne Caumont	87,96													3,50	7,8
	Benne Noyers	352,14	401,18	535,62	388,36			-37,92%	-147,26	21,52%	0,00	15,43	21,31	16,23	14,02	15,6
	Total	440,10	401,18	535,62	388,36	0,00		-37,92%	-147,26	-15,57%	0,00	15,43	21,31	16,23	17,52	18,31
Total déchèterie+ Bennes DV		8 661	7 722	9 914	9 188	7 428	-19,15%	-7,90%	-726,00	6,87%	294,86	364,97	394,35	312,32	335	366,3
Sous total déchets verts		3 323,40	2 470,88	3 596,16	2 889,49	2 479,01	-14,21%	-24,46%	-706,67	-9,88%	143,05	114,78	143,05	99,93	128,60	141,1
	% DV	38,4%	32,0%	36,3%	31,4%	33,4%	5,8%	-15,3%	-4,8%	-15,67%	49%	31%	36%	32%	38,4%	38,5%
Total Tous déchets		14 407,74	13 417,11	15 735,03	14 737,05	13 031,43	-11,57%	-6,34%	-997,98	3,16%	625,90	585,38	625,90	542,63	573,67	566,05

Population PBI : 25 193 hab. - Population SEROC : 133 552 hab.

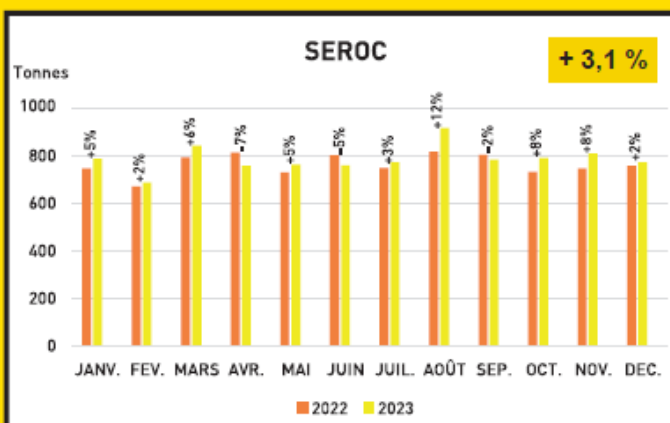
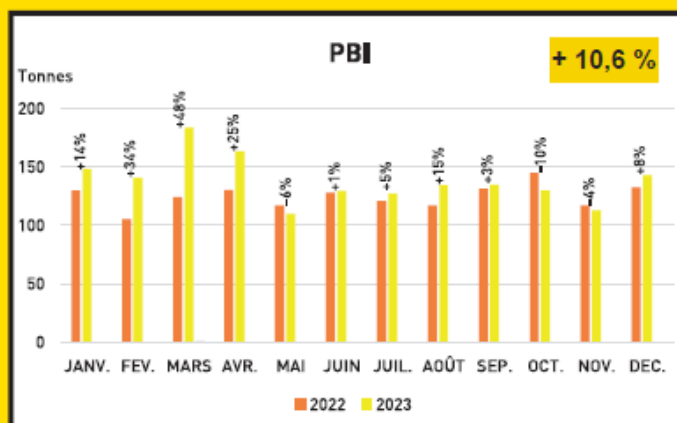
TONNAGES DE VERRE



2022 : 1 105 T / 2023 : 1 052,2 T

2022 : 6 368,6 T / 2023 : 6 294,1 T

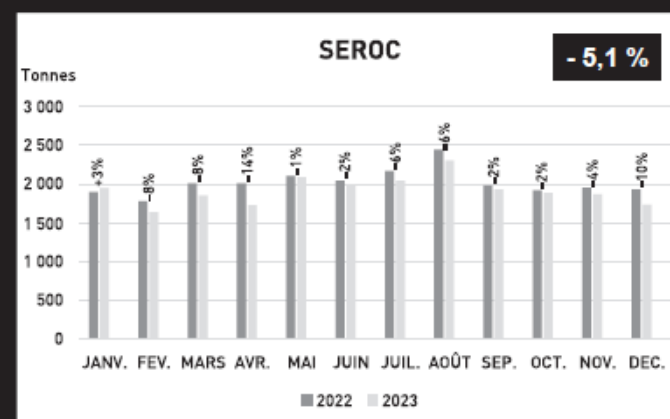
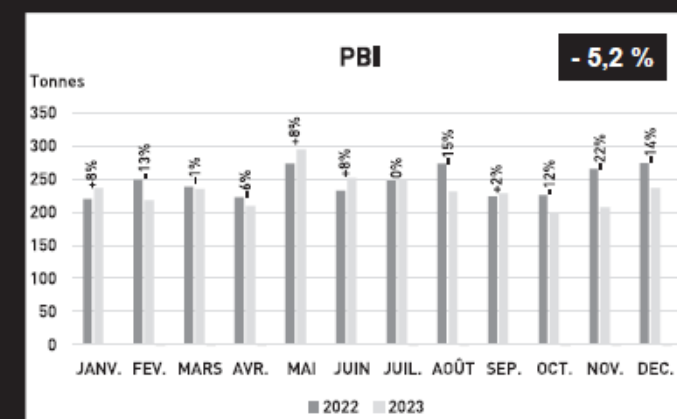
TONNAGES DE PAPIERS ET EMBALLAGES



Taux moyen de refus : 20,4 %
2022 : 1 500,7 T / 2023 : 1 659,4 T

Taux moyen de refus : 21,2 %
2022 : 9 159,5 T / 2023 : 9 442,2 T

TONNAGES DE DECHETS ULTIMES



2022 : 2 943,3 T / 2023 : 2 791,5 T

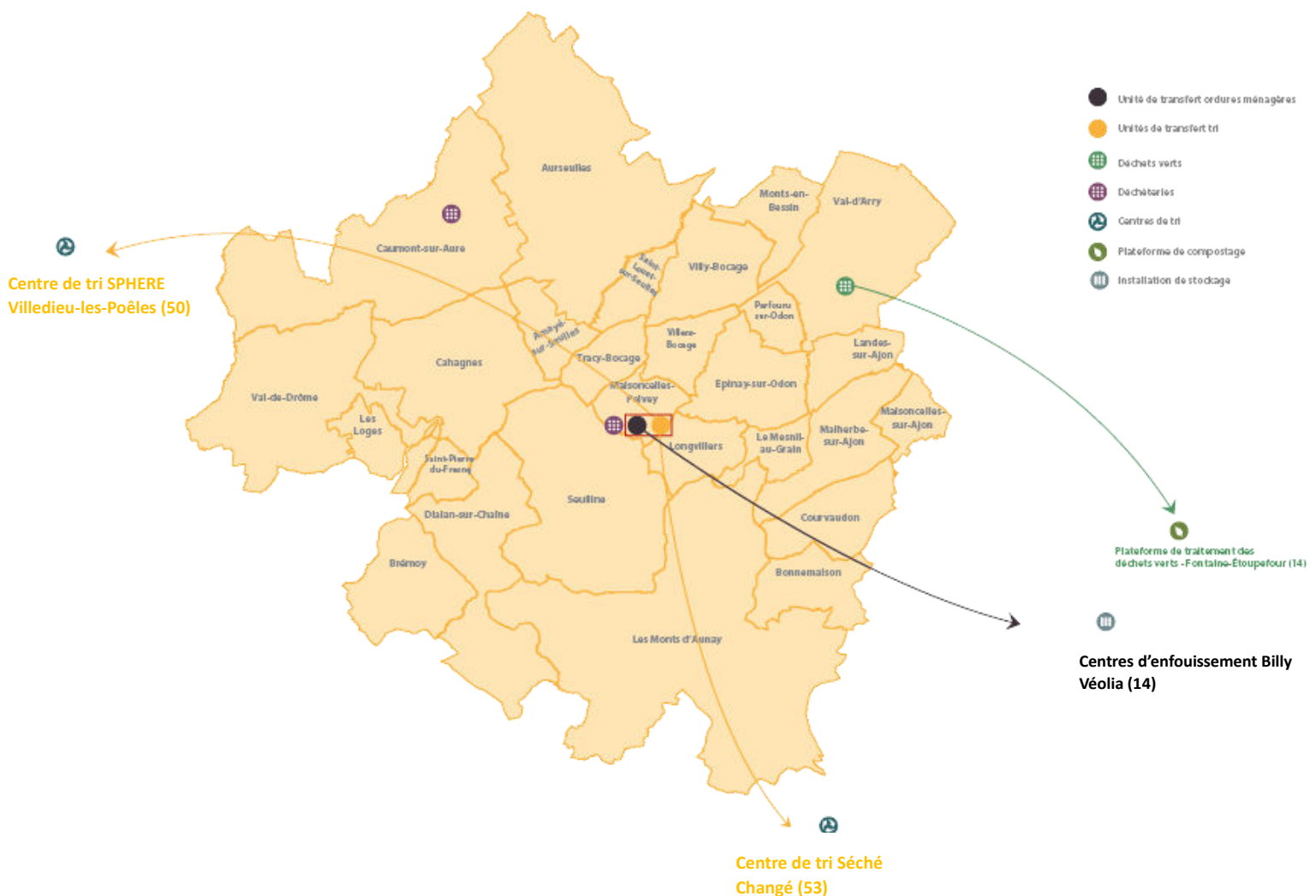
2022 : 24 237,9 T / 2023 : 23 007,4 T

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 5

Le Traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitements existantes



5.2 Nature des traitements (dont valorisation)

Déchets concernés

UNITE DE TRAITEMENT MODE DE VALORISATION	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Déchets verts 
Centre d'enfouissement VEOLIA- Billy (14)	✓		
Centre de tri Ecosphère (50) et Séché (22)		✓	
Plateforme de traitement et valorisation des Déchets verts (14)			✓

Evolution de la **TGAP** (Taxe **G**énérale sur les **A**ctivités **P**olluantes) pour les **ISDND** (Installations de **S**tockage de **D**échets **N**on **D**angereux exploitées en mode bioréacteur et réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté (euro/tonne).

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploi- tées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Pour rappel, qu'est-ce que la TGAP ?

La TGAP est une taxe qui a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets.

Le montant de la TGAP est calculé en fonction des quantités et natures des déchets produits, des émissions polluantes, des matériaux d'extraction. Le taux appliqué à chaque facteur est modifié chaque année.

Les Ordures Ménagères résiduelles et encombrants collectés en déchèteries sur le territoire de PBI étant traités (enfouis) dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) « type D », en 2023 la TGAP a augmenté de 27,5 % par rapport à 2022.

A titre de comparaison, en 2025, dans des installations d'incinération, la TGAP atteindra entre 15 et 25 €/T quand elle sera à 65 €/T en ISDND.

La TGAP impactant le montant de la redevance, il importe donc à l'utilisateur du service public d'être responsable dans ses modes de consommation et dans le respect des gestes de tri afin de limiter les tonnages non valorisés. **(OM et encombrants = déchets stockés/enfouis et TGAP importante).**

Partie 2

Les indicateurs économiques et Financiers

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 6

Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

6.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2023	OMR	Verre	Recyclables secs	Déchèteries	Déchets Verts
Fréquence	C1 - C2 - C3*	-	C0.5	-	-
Collecte et contenant	PAP en bacs Régie	86 PAV Collecte gérée par SEP Valorisation	PAP en sacs Régie	2 déchèteries Délégées au SEROC	1 Benne 35m ² à Livry et 1 Plateforme déchets verts à Maisonnelles-Pelvey
Transport	Géré par le SEROC	Géré par SEP Valorisation	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC	Géré par SEP Valorisation
Traitement	Géré par le SEROC	Géré par le centre OI Manufacturing	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC	Géré par SEP Valorisation

*Occasionnelle

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

ANNEE 2023	OMR	VERRE	RSOM (hors verre)	Déchèteries (hors gravats)	Déchets verts	Tous flux
Population desservie	25 193	25 193	25 193	25 193	2 479	25 193
Tonnage	2 792	1 152	1 660	5 993	-	12 949
kg/hab/an PBi	111	46	66	238	-	517
kg/hab/an Rural_ Normandie*	194	43	53	293	140	615
Kg/hab/an Rural_France**	195	44	57	242	100 (déchèteries + hors déchèteries)	628
Ecart/ratio Rural_France **	-0,5%	1,63 %	7,1 %	-17,4 %	-	2,11 %

*Fichier évolution ADEME 2023 - Typologie « Rural_Normandie ». Ces données ne distinguent pas les territoires en RI ou en TEOM.

** Fichier évolution ADEME 2023 - Typologie « Rural_France ». Ces données ne distinguent pas les territoires en RI ou en TEOM.

Les écarts observés entre les quantités de déchets collectés sur le territoire de PBI (typologie « Rural ») par rapport au référentiel ADEME « Rural France » s'expliquent par :

- L'existence des redevances incitatives (mises en place postérieures à la création de la communauté de communes) et l'harmonisation de celles-ci au 01/01/2020 (systèmes de collecte et grille tarifaire uniques) ;
- La mise en place des extensions des consignes de tri en octobre 2020.

6.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS-CONTRAT

Service	Prestataires	Prestation	Fin de marché	Montant annuel des prestations
Pré-collecte	UGAP	Bacs pucés	Bon de commande	19 562 €
	EMZ	Tambours et abris-bacs	Avril 2023	Pas de facture sur 2023
	Barbier	Sacs Jaunes	2026	36 658 €
Collecte	A84	Petit entretien BOM	Bon de commande	32 331 €
	SEMAT	Réparation et maintenance BOM	Contrat annuel de maintenance	23 217 €
Apports volontaires	SEP	Vidage PAV verre	31/12/2026	39 832 €
	QUADRIA	Fourniture PAV verre	31/12/2026	Pas de commande sur 2023

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 7

Budget, coût du service et financement

7.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.

Les éléments présentés ci-après sont ceux issus de la délibération du 27 mars 2024 relatif à l'approbation du Compte Administratif 2023 et à l'affectation des résultats

DELIBERATION 20240327-9 : FIN_89511 BUDGET DECHETS RECYCLABLE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2023 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : -604,3 k€ par rapport au CA 2022 dont -651 k€ en prestation de service (transfert déchèteries)	497 708,15 €	Ventes de produits résiduels : -102,0 k€ par rapport au CA 2022 (transfert déchèteries)	20 487,04 €
Charges de personnel : -149,9 k€ dont -28 k€ en rémunération de personnel extérieur, -151 k€ de rémunération du personnel à la suite du transfert des déchèteries, +4 k€ en primes	686 922,72 €	Produit de la redevance incitative : +111,6 k€	2 509 870,96 €
Autres charges courantes : +946,2 k€ dont +950 k€ de contribution au SEROC et -3,8 k€ de pertes sur créances irrécouvrables et admissions en non-valeurs	1 234 690,99 €	Autres produits de gestion courante :	1,30 €
Charges financières : -4,2 k€	2 705,03 €	Produits financiers	143,00 €
Charges exceptionnelles : +1,0 k€	14 359,04 €	Produits exceptionnels : +8,8 k€ vente camion benne en 2023 de 46,5 k€	46 366,96 €
		Atténuations de charges : -2,2k€	34 034,39 €
Provision pour risque : +22,9 k€	22 868,39 €	Reprise sur provision : -19,2 k€	8 786,31 €
Dotations aux amortissements : -69,1 k€	237 440,06 €	Amortissement des subventions d'investissement : -30,9k€	23 491,04 €
TOTAL DF	2 696 694,38 €	TOTAL RF	2 643 181,00 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est déficitaire de 53 513,38 €. En incluant le résultat de l'année 2022 (467 527,44 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent cumulé de 414 014,06 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel OM	488,00 €	FCTVA	35 316,48 €
Conteneurs tri	51 625,35 €	Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé et réserve réglementée	11 121,83 €
Conteneurs OM	4 680,00 €	Vente camion	20 485,00 €
Achat BOM	0,00 €	Autres immobilisations financières	3 952,89 €
Garage	1 544,50 €	Dotations aux amortissements :	216 955,06 €
Matériel RI	24 675,16 €		
Remboursement capital emprunt	137 906,58 €		
Amortissement des subventions d'investissement :	23 491,04 €		
TOTAL DI	244 410,63 €	TOTAL RI	287 831,26 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 est excédentaire de 43 420,63 €. En incluant le résultat de l'année 2022 (114 207,33 €), les restes à réaliser en dépenses (2 020,80 €) et les restes à réaliser en recettes (2 882,82 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 158 489,98€**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2024 :

- D'affecter sur le compte 1064 « Réserves réglementées » 23 836,00 €, correspondant à la plus-value de la vente du camion réalisée en 2023,
- De reporter l'excédent de fonctionnement restant au compte 002 pour un montant de 390 178,06€
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 157 627,96 €.

7.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements ...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

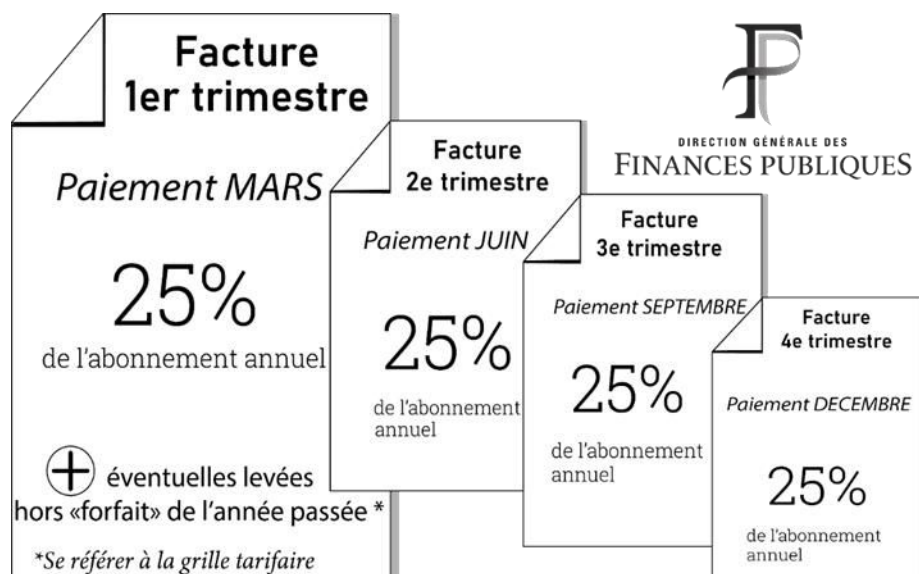
Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit donc pour Pré-Bocage Intercom de la REOM (incitative).

	Euros arrondis	Euros / habitants
Coût aidé du service public TTC	2 496 635 €	99,10 €/hab.
Niveau de financement (REOM)	2 474 689 €	98,23 €/hab.

Montants annuels	Euros arrondis
Total charges (y compris regroupements)	3 030 383 €
Total produits	712 178 €
Total contributions	2 474 689 €

Taux de couverture du coût aidé par les contributions	99 %
---	------



Grilles tarifaires 2023

Délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2023

TARIFS 2023						
Tarifs pour les particuliers et les professionnels avec petits volumes de bac						
Offre de services				Forfait Redevance annuelle	Levées / ouvertures complémentaires *	Levées / ouvertures supplémentaires **
Effectif du foyer	Bac	Nombre de levées / ouvertures dans l'abonnement	Services communs			
1 pers.	80 L	18 levées	26 passages pour la collecte des sacs jaunes 5m3/semaine en déchèterie Accueil physique et téléphonique Accès illimité au point d'apport volontaire de verres Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés	151 €	2,93 €	5,85 €
2 à 3 pers.	120 L			198 €	4,40 €	8,80 €
4 à 6 pers.	180 L			270 €	6,60 €	13,20 €
7 pers. et plus	240 L			345 €	8,80 €	17,60 €
Badge d'identification	30 L	52 ouvertures		151 €	1,10 €	2,20 €
* entre 19 et 24 levées du bac ou 52 et 69 ouvertures pour les badges						
** à partir de 25 levées du bac et 70 ouvertures pour les badges						

Tarifs 2023 pour les professionnels avec gros volumes de bac				
Offre de services			Forfait redevance annuelle	Levées supplémentaires
Bac	Nombre de levées dans l'abonnement	Services communs		
360 L	30 levées	26 passages sacs jaunes 5m3/semaine en déchèterie Accueil physique et téléphonique Accès illimité au point d'apport volontaire de verres Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés	635 €	8,25 €
660 L			1 220 €	15,95 €
770 L			1 450 €	19,25 €

Pourquoi la redevance augmente tous les ans ?

Ce sont les dépenses de fonctionnement qui s'imposent à PBI qui connaissent annuellement des augmentations et qui impactent significativement cette redevance et donc la grille tarifaire.

Les tarifs de la grille tarifaire 2023 ont augmenté de + 4% par rapport à 2022.

Pré-Bocage Intercom est compétent en matière de collecte des déchets (ordures ménagères, recyclables et verre) et le SEROC, syndicat de traitement auquel adhère Pré-Bocage Intercom, est compétent en matière de traitement et de valorisation de vos déchets ménagers et de gestion des déchèteries et de prévention.

La redevance comprend l'ensemble de ces services et certains (comme les déchèteries) connaissent des augmentations plus conséquentes que les autres ces dernières années (obligation réglementaire de proposer une benne plâtre par exemple ou encore le tri à la source des biodéchets). L'acte de tri (obligation réglementaire de l'extension des consignes de tri) coûte cher à la collectivité qui le répercute à tous les usagers du service public.

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 8

Données en cours de validation par l'ADEME, sujette à modifications éventuelles.

Structure du coût

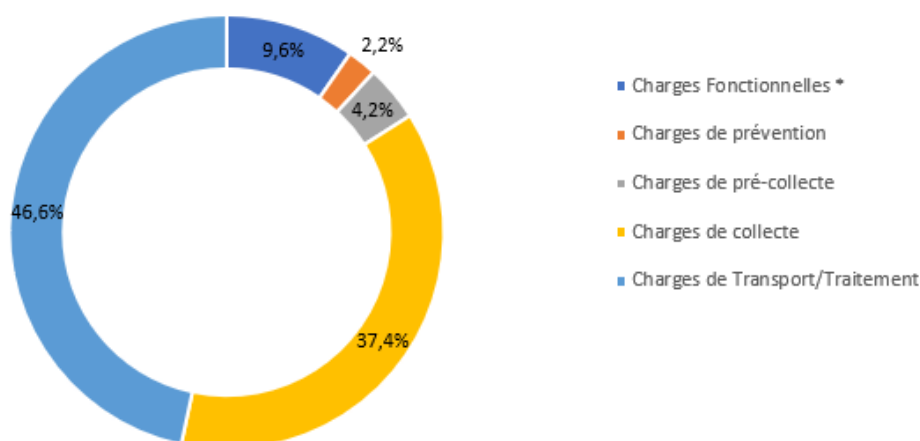
8.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus).

Postes de charges 3 M€

Postes de charges	En euros
Charges Fonctionnelles *	291 852,00 €
Charges de prévention	66 848,00 €
Charges de pré-collecte	125 926,00 €
Charges de collecte	1 132 454,00 €
Charges de Transport / traitement	1 413 303,00 €
TOTAL CHARGES	3 030 383 €

* Charges de structure + charges de communication

Nature des charges (tous flux confondus)



* Charges de structure + charges de communication

Premier poste de charges : transport et traitement (tous flux confondus).

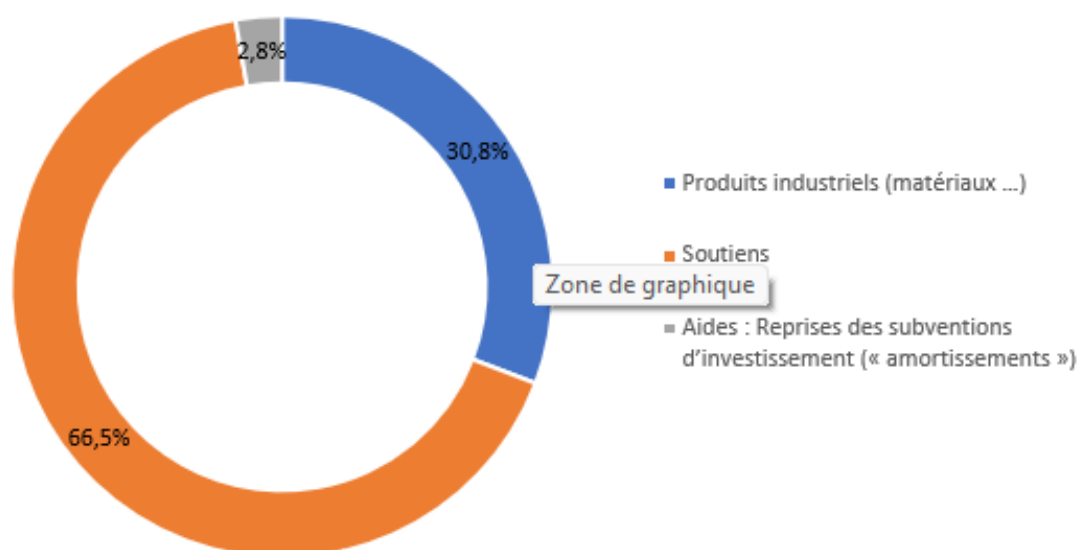
8.2 Nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)

Il est proposé ici de présenter dans un premier temps les différents postes de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets.

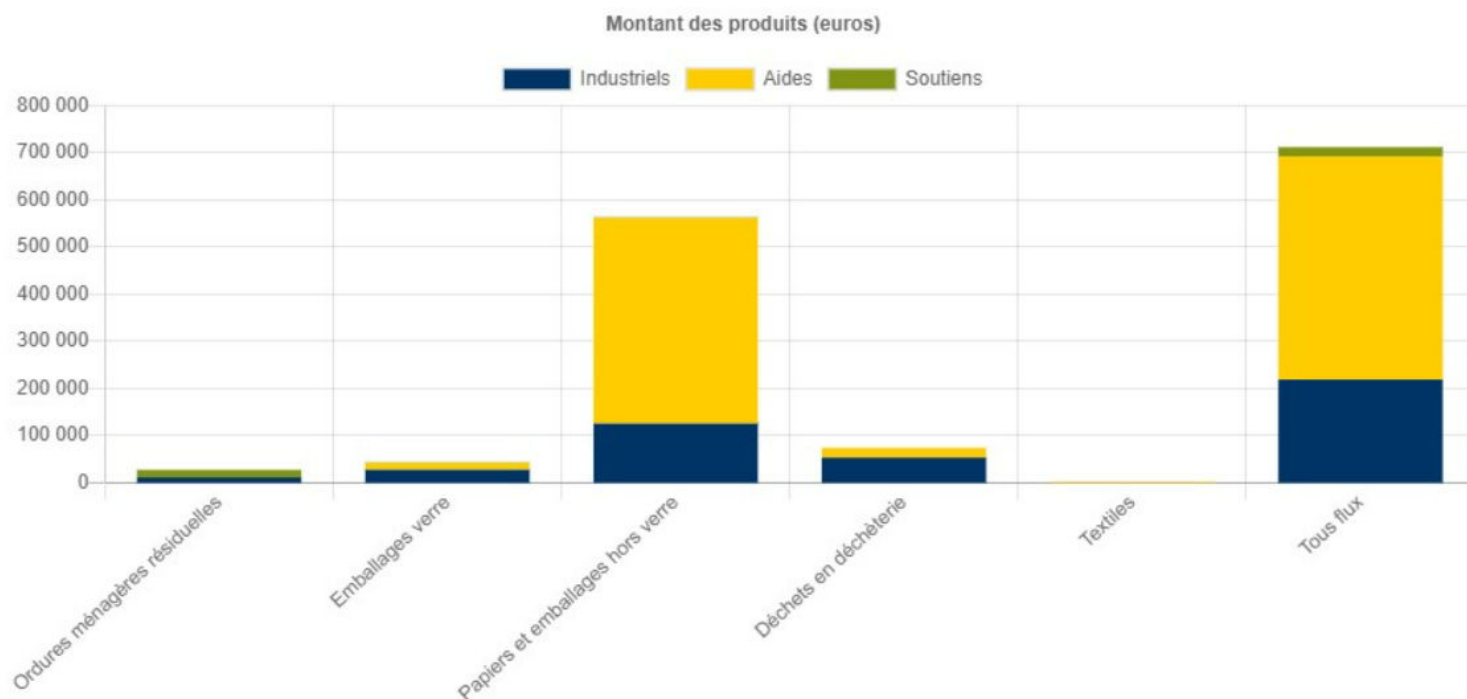
POSTES DE PRODUITS 0.71 M€

Postes de produits	En euros
Produits industriels (matériaux ...)	219 260,00 €
Soutiens	473 290,00 €
Aides : Reprises des subventions d'investissement («amortissements»)	19 628,00 €
TOTAL PRODUITS	712 178,00 €

Nature des produits (tous flux confondus)

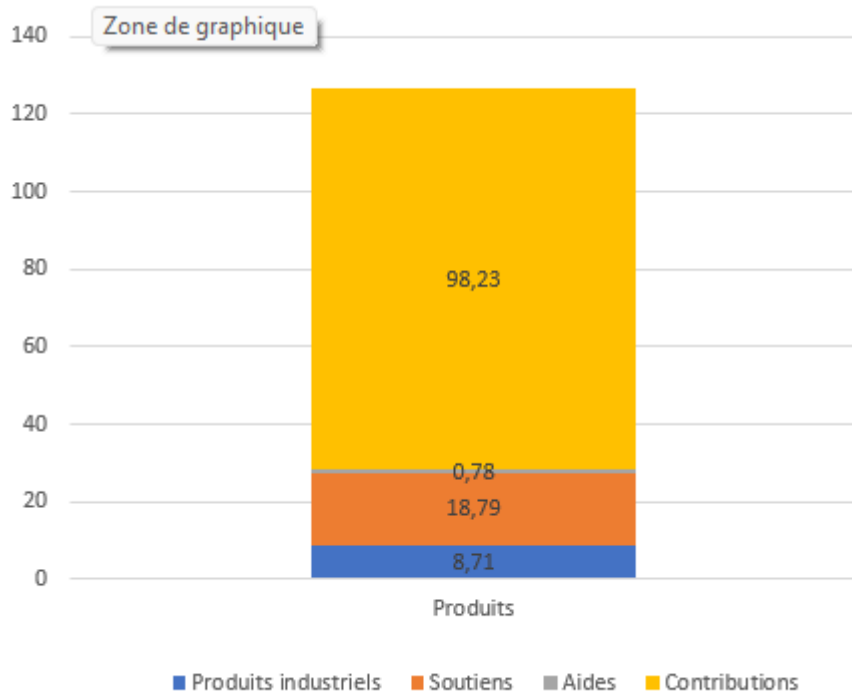
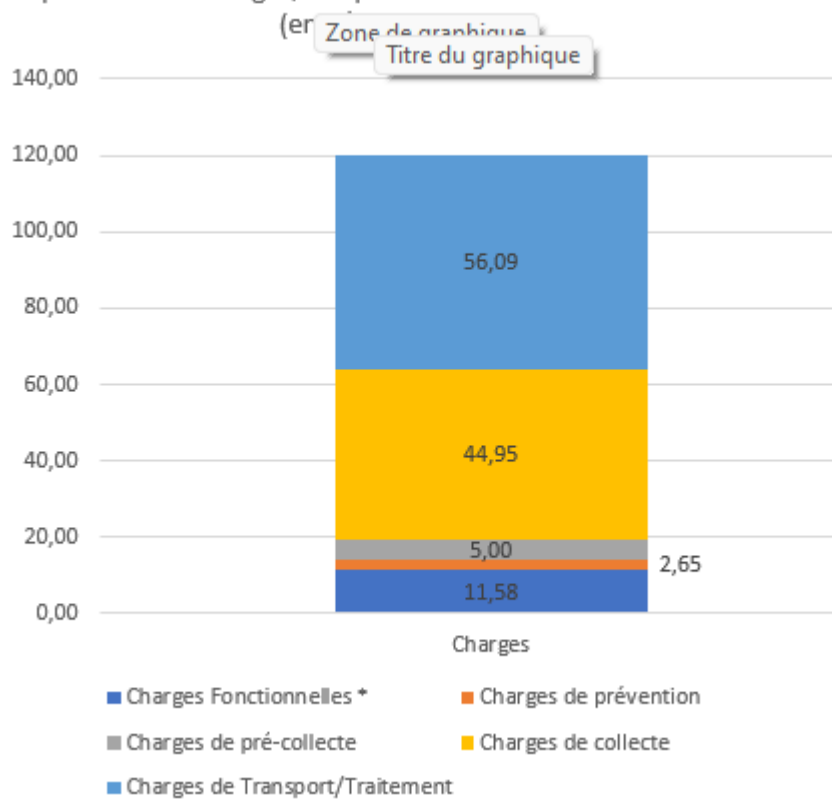


Premier poste de produits : Soutiens (éco-organismes)



8.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Répartition des charges, des produits et du financement



Les produits (industriels, soutiens et aides) permettent de couvrir 29,45 € des coûts par habitant, les contributions : 98,23 €/hab.

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

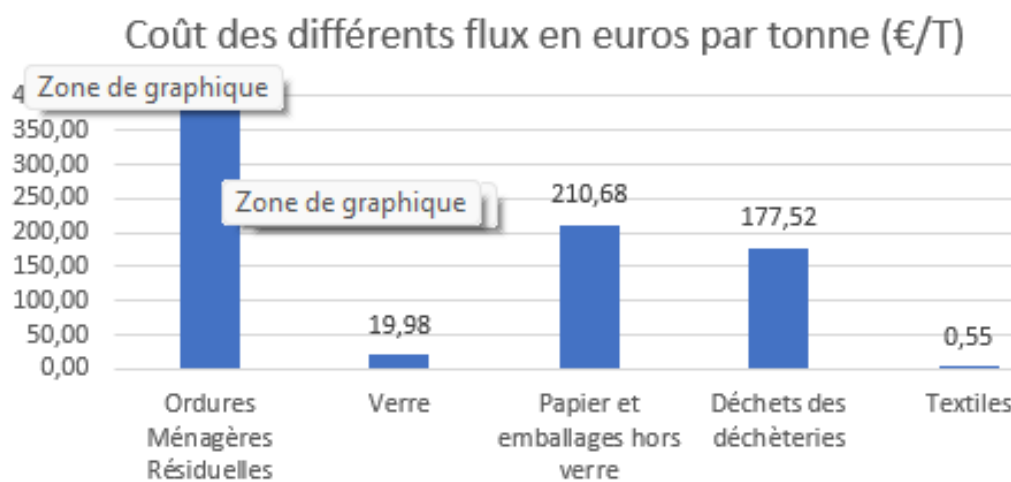
Chapitre 9

Coût des différents flux de déchets

9.1 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Coût aidé = coût résiduel = coût restant à financer

Année 2023	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie (hors gravat)	Textiles
Coût aidé TTC par tonne (€/T)	379,49	19,98	210,68	177,52	0,55
Ratio en kg collecté par habitant	111	46	66	238	7
Coût aidé TTC par hab. (€/hab.)	42,07	0,91	13,88	42,23	0

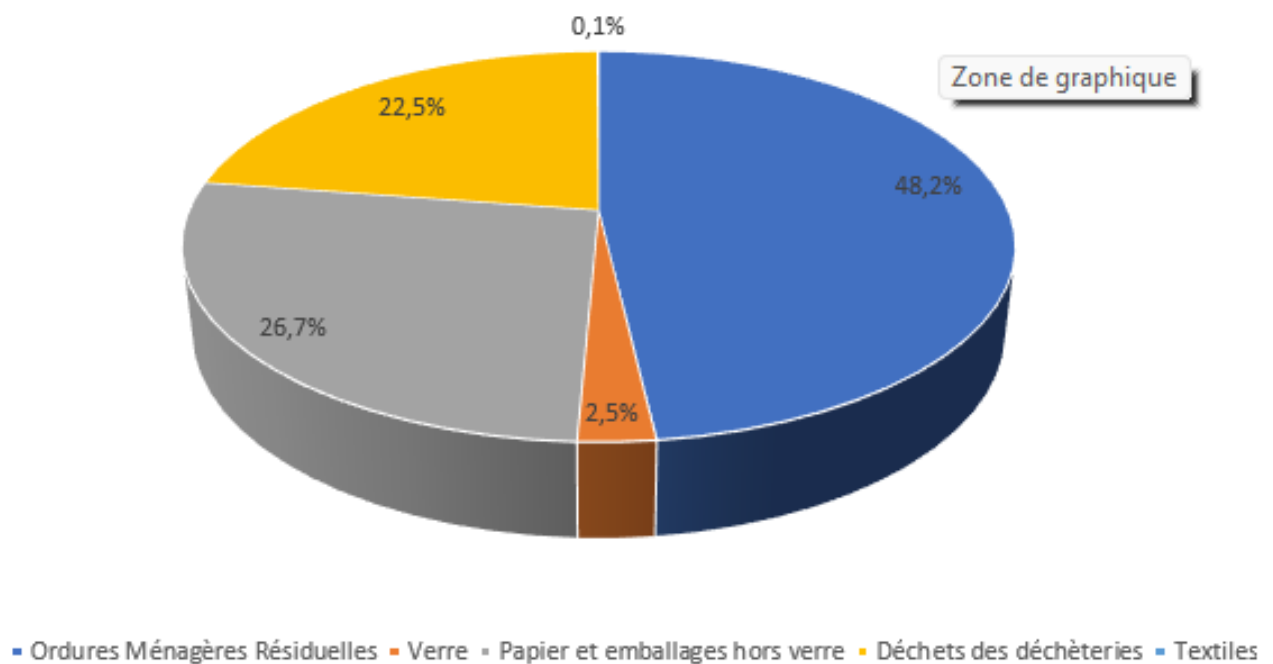


Les coûts à la tonne de certains flux sont à mettre en perspective des coûts par habitants qui comptent de faibles quantités collectées et peuvent parfois être bas.

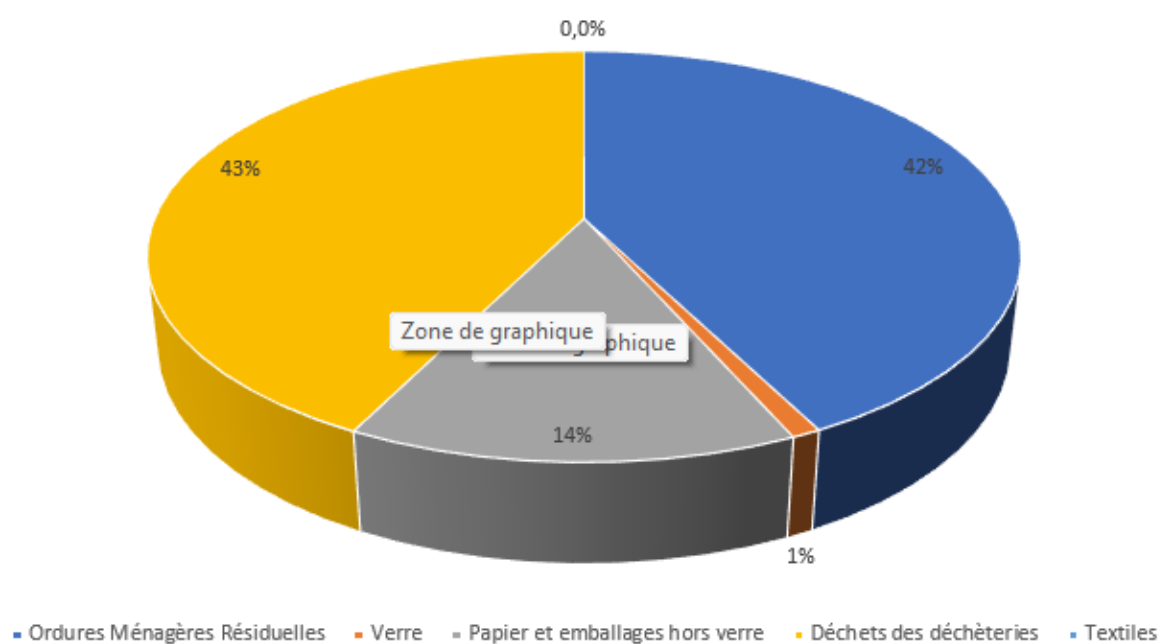
Certains flux ont des coûts à la tonne élevés mais des coûts à l'habitant faibles (c'est le cas des papiers et emballages hors verre).

Les coûts des ordures ménagères résiduelles et des déchets des déchèteries restent élevés que l'on tienne compte de coût à la tonne ou du coût à l'habitant.

Répartition par flux du coût aidé TTC en euro par tonne (€/T)



Répartition par flux du coût aidé TTC en euro par habitant (€/hab.)



Comparaison au référentiel national de l'ADEME

Typologie habitat : territoire rural avec ville centre

OMR :

Les coûts des OMR par habitant sont inférieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, pour des coûts à la tonne supérieurs. Les quantités collectées sont inférieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (111 vs 183 kg/hab.).

Verre :

Les coûts du verre (par habitant et par tonne) sont inférieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

Le coût de collecte est bas.

Papiers et emballages (hors verre) :

Les coûts complet et technique des papiers et emballages hors verre par habitant sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

Les quantités collectées sont supérieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (66 vs 52 kg/hab.) et le coût de transport est élevé.

Déchèteries :

Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

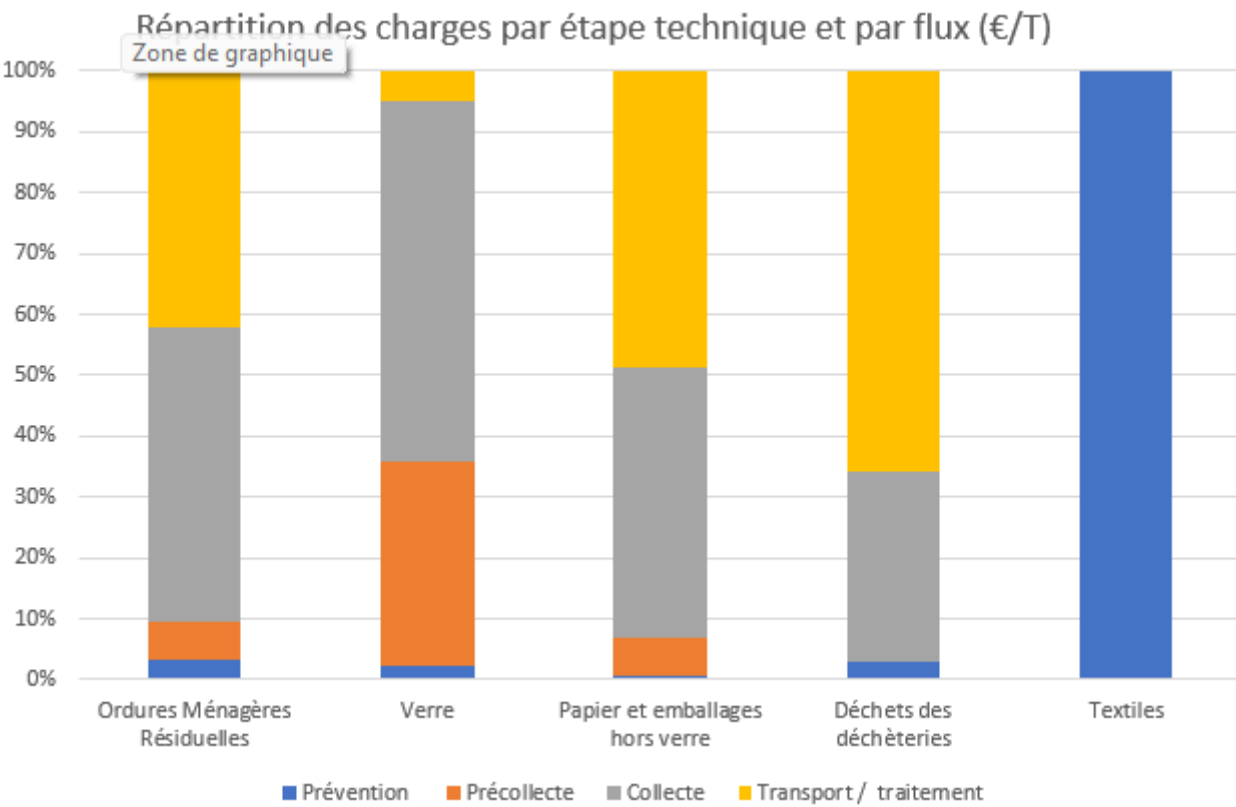
Coût global :

Les coûts de gestion globale (par habitant) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les coûts inférieurs des OMR et du verre, avec de bonnes performances et des coûts de collecte bas en apport volontaire, compensent les coûts supérieurs des PEHV et en déchèteries.

9.2 La répartition des charges par flux et par étape technique

Coût des Charges par étapes et par flux en €/T

FLUX	ETAPE TECHNIQUE			
	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Transport / traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	11,01	20,67	161,91	141,29
Verre	1,17	16,51	29,02	2,36
Papier et emballages hors verre	3,2	29,64	207,88	227,17
Déchets des déchèteries	4,64	0	50,34	106,59
Textiles	9,2	0	0	0



Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10

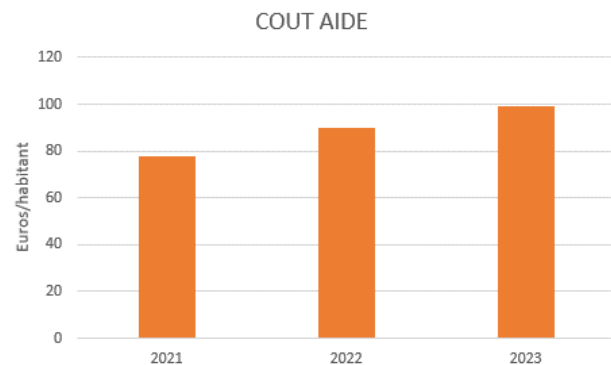
Evolution des coûts

10.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

Evolution du coût en euro par l'habitant tous flux confondus

Coût aidé TTC	Euros/habitant*
2021	77,50
2022	90
2023	99

* population totale de la collectivité



La gestion des déchets coûte de plus en plus cher à la collectivité, malgré toutes les politiques incitatives mises en place sur le territoire, cette redevance ne diminuera pas. Le cadre législatif évoluant en permanence, il est nécessaire de s'y adapter et de le respecter. Pour autant, l'objectif de PBI est de maîtriser au maximum cette augmentation, notamment en étudiant toutes les pistes d'optimisation des coûts et de réflexion d'organisation permettant d'y parvenir.

10.2 L'évolution des coûts par flux

Evolution globale du coût du service public ramené à l'habitant par flux

Coût aidé TTC	OMR	VERRE	RSOM (hors verre)	Déchets en déchèterie
2021	42,71	0,51	9,89	28,25
2022	40,68	0,57	11,93	35,69
2023	42,07	1	13,88	42,23

